

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 11 novembre 2013 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard, et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Assermentation

Au début de cette séance, le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Régis Girard, procède à l'assermentation de Monsieur Lucien Boivin, nouveau maire élu lors du scrutin du 3 novembre 2013; ainsi que des conseillers(ère) Mario Lapierre, Adrien Perron et Brigitte Gagné.

Mot de bienvenue

Après son assermentation, Monsieur le maire Lucien Boivin félicite les membres du conseil élus et réélus et partage avec le public présent ses orientations pour le nouveau mandat qui débute, tout en souhaitant la bienvenue à tous. Les conseillers(ères) font part également de leur impression sur ce nouveau mandat qui débute.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2013-247

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2013-248

Acceptation des procès-verbaux du 1^{er} octobre et 3 novembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre et du 3 novembre 2013 soient acceptés tels que rédigés.

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

RÉSOLUTION No 2013-249

- | | |
|--|--------------|
| - en date du 11 novembre 2013 totalisant la somme de : | |
| (factures à payer 2013) (chèques No 32166 à 32238) | 178 696.07\$ |
| - en date du 11 novembre 2013 totalisant la somme de : | 75 198.86\$ |
| (factures payées) | |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'octobre, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION **Autorisation de signatures – chèques et effets bancaires**
No 2013-250

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale du 3 novembre dernier, monsieur Lucien Boivin fut élu maire de la municipalité de Saint-Prime, et qu'à cet effet, il devient impératif de le désigner à titre de signataires des chèques et effets bancaires en lieu et place de monsieur Bernard Généreux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Lucien Boivin, à signer tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité de Saint-Prime conjointement avec le secrétaire-trésorier et directeur général, en remplacement de monsieur Bernard Généreux; le tout en conformité avec l'article 203 du Code Municipal du Québec.

RÉSOLUTION **Nomination d'un maire suppléant**
No 2013-251

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE Madame la conseillère Jacynthe Perron soit nommée maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les trois prochains mois (C.M. article 116).

Article 116 C.M. « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »

RÉSOLUTION **Formation des élus(es)**
No 2013-252

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte une dépense de 265\$ par élu pour la participation des quatre (4) nouveaux élus(es) à la formation intitulée « Rôles et responsabilités des élus » qui aura lieu au Centre Récréatif Quatre-Temps de Saint-Prime le samedi 30 novembre 2013. Ce cours est offert par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

2013-A-11 **Projet de règlement ayant pour objet de prescrire des dispositions applicables à la protection des ouvrages municipaux de captage d'eau souterraine – Avis de motion**

Monsieur le conseiller Adrien Perron DONNE avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de prescrire des dispositions applicables à la protection des ouvrages municipaux de captage d'eau souterraine.

RÉSOLUTION **Demande de dérogation mineure – Guillaume Goulet**
No 2013-253

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil reporte à une prochaine séance sa décision en regard de la demande de dérogation mineure de monsieur Guillaume Goulet visant à permettre la construction d'un troisième bâtiment accessoire ayant une superficie de 18,0 mètres carrés sur son emplacement sis au 20 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- D'augmenter le nombre de bâtiments accessoires à 3 au lieu du maximum permis qui est de 2 et augmenter la superficie totale des bâtiments accessoires de 10,51 mètres au-delà du maximum permis qui est de 115,22 mètres.

Demande à la C.P.T.A.Q. – Jean-François Drapeau

RÉSOLUTION **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Colpron est propriétaire d'un emplacement résidentiel situé sur le lot 4 086 739 du cadastre du Québec d'une superficie de 3,1 hectares.
No 2013-254

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur Jean-François Drapeau désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'aliéner en sa faveur et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, 2 parcelles de terrain afin d'agrandir 2 emplacements résidentiels existants.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-022 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 5 novembre 2013, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour :

- Aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires à un usage résidentiel existant, une superficie de 888,9 mètres carrés située sur une

partie du lot 4 086 739 du cadastre du Québec qui sera annexée à l'emplacement sis au 785 du 3^e Rang.

- Aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires à un usage résidentiel existant, une superficie de 3 481,0 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 739 du cadastre du Québec qui sera annexée à l'emplacement sis au 773 du 3^e Rang

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de monsieur Jean-François Drapeau visant à obtenir l'autorisation d'aliéner en sa faveur et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, 2 parcelles de terrain afin d'agrandir 2 emplacements résidentiels existants, soit plus spécifiquement :

- Aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires à un usage résidentiel existant, une superficie de 888,9 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 739 du cadastre du Québec qui sera annexée à l'emplacement sis au 785 du 3^e Rang.
- Aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires à un usage résidentiel existant, une superficie de 3 481,0 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 739 du cadastre du Québec qui sera annexée à l'emplacement sis au 773 du 3^e Rang

Que la résolution numéro 2013-022 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 5 novembre 2013, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

RÉSOLUTION **Demande à la C.P.T.A.Q. – Serge Lachance**
No 2013-255

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Lachance est propriétaire d'un emplacement résidentiel situé sur le lot 4 086 140 du cadastre du Québec d'une superficie de 10,6 hectares.

CONSIDÉRANT QUE, pour régulariser les constructions et aménagements effectués, le propriétaire désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une parcelle de 1 200 mètres carrés où sont construits les bâtiments.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire également obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une parcelle mesurant 2 000 mètres carrés qui constitue l'assiette d'un chemin pour se rendre au bâtiment résidentiel.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-023 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 5 novembre 2013, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour :

- Autoriser à une fin autre que l'agriculture un usage résidentiel existant construit sur une superficie de 1 200,0 mètres carrés qui va demeurer rattachée au lot 4 086 140 du cadastre du Québec.
- Autoriser à une fin autre que l'agriculture pour un chemin d'accès à un usage résidentiel, une superficie de 2 000,0 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 140 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de monsieur Serge Lachance visant à :

- Autoriser à une fin autre que l'agriculture un usage résidentiel existant construit sur une superficie de 1 200,0 mètres carrés qui va demeurer rattachée au lot 4 086 140 du cadastre du Québec.
- Autoriser à une fin autre que l'agriculture pour un chemin d'accès à un usage résidentiel, une superficie de 2 000,0 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 140 du cadastre du Québec.

Que la résolution numéro 2013-023 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 5 novembre 2013, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

RÉSOLUTION **Demande à Hydro-Québec – Luminaires rue des Pruniers**
No 2013-256

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau pour trois nouveaux luminaires de type DEL 60W; lesquels luminaires seront installés sur de nouveaux lampadaires aux endroits suivants, soient :
 - Rue des Pruniers : 3 luminaires.

RÉSOLUTION **Subvention de 15 000\$ (lettre du 12 juillet 2012) pour l'amélioration du réseau routier – Bordures rue de la Rivière et pavage rue Lindsay – Demande de versement**
No 2013-257

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000\$ (deuxième versement de 6 000\$ et troisième versement de 3 000\$), conformément aux exigences du ministère des Transports, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Amélioration de la rue de la Rivière		
. Travaux de remplacement des bordures	12 498.49\$	
- Amélioration de la rue Lindsay		
. Travaux de pavage	2 003.30\$	
Total (incluant les taxes nettes)	14 501.79\$	6 000\$ (2 ^{er} versement / 15 000\$) 3 000\$ (3 ^e versement / 15 000\$)

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLUTION **Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec - Réception définitive des travaux**
No 2013-258

CONSIDÉRANT QUE la liste des malfaçons et/ou travaux inachevés fut complétée par l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. » conformément aux modalités du document d'appel d'offres, et que l'ingénieur de projet chez Dessau, monsieur Dany Prince, est en mesure d'attester que tous les travaux exigés par le présent marché sont complétés à notre satisfaction.

CONSIDÉRANT QUE la retenue cumulative de 2,5% a été libérée le 21 octobre 2012 à la suite de la réception provisoire des travaux, par le dépôt d'un cautionnement d'entretien au montant de 37 901\$ fourni par l'Entrepreneur; lequel devient invalide à compter du 21 octobre 2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve et autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour au nom de la Municipalité de Saint-Prime, le certificat de réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. » dans le cadre des travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3; lequel certificat est en date du 21 octobre 2013.

RÉSOLUTION **Ajournement de l'assemblée**
No 2013-259

À 20h45, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 18 novembre 2013 à compter de 20 heures.

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====